Royaume du Maroc

Ministère de l'Economie et des Finances

Projet de Loi de Finances
pour l'année budgétaire
2023

NOTE SUR LES DEPENSES RELATIVES AUX CHARGES COMMUNES

NOTE SUR LES DEPENSES RELATIVES AUX CHARGES COMMUNES

Sommaire

INTRODUCTION 1

CHAPITRE I - LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DES CHARGES COMMUNES : INSTRUMENT D'ASSISTANCE ET D'APPUI AUX POLITIQUES SOCIALES 2

I.1. PREVISIONS ET REALISATIONS DU CHAPITRE DE FONCTIONNEMENT DES CHARGES COMMUNES AU TITRE DES ANNEES 2021 ET 2022 2

I.1.1. Réalisations au titre de l'année 2021 2

I.1.2. Crédits alloués et réalisations au cours du 1er semestre de l'année 2022 3

I.2. REPARTITION DES CREDITS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2021 ET DU 1ER SEMESTRE DE L'ANNEE 2022 4

I.2.1. Charge de compensation 4

I.2.2. Dépenses liées aux régimes de retraite gérés par la CMR 5

I.2.3. Dépenses et charges diverses 5

CHAPITRE II - LE BUDGET D'INVESTISSEMENT DES CHARGES COMMUNES : INSTRUMENT D'APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DES STRATEGIES SECTORIELLES ET DES PROJETS STRUCTURANTS 7

II.1. PREVISIONS ET REALISATIONS DU CHAPITRE D'INVESTISSEMENT DES CHARGES COMMUNES AU TITRE DES ANNEES 2021 ET 2022 7

II.1.1. Réalisations au titre de l'année 2021 7

II.1.2. Crédits alloués et réalisations au cours du 1er semestre de l'année 2022 9

II.2. REPARTITION DES CREDITS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2021 ET DU 1ER SEMESTRE DE L'ANNEE 2022 10

II.2.1. Transferts au profit de comptes spéciaux du Trésor 10

II.2.2. Dotations en capital au profit d'établissements et entreprises publics 11

II.2.3. Autres transferts 12

CHAPITRE III - PRESENTATION DU PROJET DE BUDGET DES CHARGES COMMUNES AU TITRE DE L'ANNEE 2023 13

III.1. VOLUME GLOBAL 13

III.2. CREDITS DE FONCTIONNEMENT 13

III.3. CREDITS D'INVESTISSEMENT 14

INTRODUCTION

Conformément à l'article 43 de la loi organique n° 130-13 relative à la loi de finances, le budget des Charges Communes, qui fait partie intégrante du budget général, englobe les dépenses qui ne peuvent être imputées sur les budgets des départements ministériels ou institutions.

Ce budget se caractérise des autres budgets sectoriels, principalement, par la possibilité de prendre en charge certaines opérations urgentes ou revêtant un caractère d'intérêt général, n'ayant pas fait l'objet d'une programmation préalable, et de couvrir des dépenses afférentes au règlement des créances ou à l'apurement des dettes de divers établissements et entreprises publics.

Les crédits programmés en 2022 au titre des chapitres de fonctionnement et d'investissement des Charges Communes s'élèvent, respectivement, à 28.570,00 MDH(*) et 30.859,00 MDH contre 24.546,52 MDH et 28.332,13 MDH en 2021, soit une hausse, respectivement, de près de 16% et 9%.

Toutefois, la proportion respective des montants susvisés dans le total des crédits ouverts au titre des crédits de fonctionnement et d'investissement du budget général en 2021 et 2022, est restée quasi stable autour de 11% pour le fonctionnement et 36% pour l'investissement.

Par ailleurs, les crédits de fonctionnement prévus au titre du budget des Charges Communes par le projet de loi de finances (PLF) pour l'année 2023, s'élèvent à 38.674,40 MDH, en baisse de 13,23% par rapport au montant programmé en 2022 s'élevant à 44.570,00 MDH, compte tenu d'une dotation de 16.000 MDH correspondant aux crédits supplémentaires ouverts au cours de l'année 2022, afin de couvrir les dépenses afférentes au soutien aux prix à la consommation ainsi qu'aux mesures d'accompagnement.

En revanche, les crédits d'investissement des Charges Communes programmés dans le cadre du PLF pour l'année 2023, enregistrent une augmentation de 9,73% par rapport à 2022, pour s'établir à 33.861,00 MDH.

(*) Millions de Dirhams

CHAPITRE I - LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DES CHARGES COMMUNES : INSTRUMENT D'ASSISTANCE ET D'APPUI AUX POLITIQUES SOCIALES

Les crédits du chapitre des Charges Communes – Fonctionnement se caractérisent par le poids important des dépenses à caractère social, notamment, celles afférentes à la couverture de la charge de compensation et à la prise en charge de l'impact des mesures d'accompagnement, dont particulièrement le soutien au secteur du transport routier, ainsi que certaines dépenses liées aux régimes de retraite gérés par la Caisse Marocaine des Retraites (CMR).

I.1. PREVISIONS ET REALISATIONS DU CHAPITRE DE FONCTIONNEMENT DES CHARGES COMMUNES AU TITRE DES ANNEES 2021 ET 2022

I.1.1. Réalisations au titre de l'année 2021

Le montant des crédits programmés au chapitre de fonctionnement des Charges Communes pour l'année 2021, s'élève à 24.546,52 MDH.

A fin décembre 2021, les crédits engagés au titre dudit chapitre totalisent 24.225,36 MDH, soit un taux d'exécution de 98,69%.

La répartition des versements effectués, au titre de l'année 2021, à partir du chapitre susvisé, se présente comme suit:

Opérations	Déblocages effectués (en MDH)	Part dans le total des déblocages (en %)
1)-Soutien aux prix à la consommation et mesures d'accompagnement	13.425,61	55,42%
2)-Dépenses liées aux régimes de retraite de la CMR	4.010,08	16,55%
3)-Versements au profit des comptes spéciaux du Trésor	1.603,50	6,62%
4)-Subvention à l'Agence Marocaine de Coopération Internationale (AMCI)	919,11	3,79%
5)-Pensions exceptionnelles, supplément de pensions et allocation spéciale en cas de décès	450,52	1,86%
6)-Règlement de la 3ème annuité du loyer dû par l'Académie Régionale d'Education et de Formation (AREF) de la région de Casablanca-Settat, à la société Maghreb Titrisation, au titre des certificats de Sukuk Ijara	216,44	0,89%
7)-Règlement du coût du transfert à la CNRA de la gestion des dossiers des ex-employés des Charbonnages du Maroc (CDM) victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles, des frais engagés par ladite Caisse dans la gestion desdits dossiers et de l'avance stipulée dans la convention du 28 mai 2004	120,30	0,50%

Opérations	Déblocages effectués (en MDH)	Part dans le total des déblocages (en %)
8)-Financement de l'aide allouée par l'Etat aux entreprises de presse	90,00	0,37%
9)-Contribution de l'Etat à l'assurance maladie obligatoire de base des étudiants	70,00	0,29%
10)-Versement au profit des sociétés d'impression et de distribution de la presse nationale	50,00	0,21%
11)-Versement au profit de la Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision (SNRT)	50,00	0,21%
12)-Autres dépenses	3.219,80	13,29%
Total	**24.225,36**	**100%**

Par ailleurs, des crédits supplémentaires d'un montant de 277,99 MDH, issus de prélèvements sur le chapitre des dépenses imprévues et dotations provisionnelles, ont été ouverts, au niveau du chapitre de fonctionnement des Charges Communes pour l'année 2021, afin de financer, principalement, les dépenses afférentes à l'organisation de grands événements dans les différentes préfectures et provinces du Royaume.

I.1.2. Crédits alloués et réalisations au cours du 1er semestre de l'année 2022

Le montant des crédits inscrits au chapitre de fonctionnement des Charges Communes pour l'année 2022, s'élève à 28.570 MDH.

A fin juin 2022, les crédits engagés au titre dudit chapitre ont atteint 21.776,83 MDH, soit un taux d'exécution de 76,22%.

Les versements effectués jusqu'à cette date, dans le cadre du chapitre susvisé, sont ventilés comme suit :

Opérations	Déblocages effectués (en MDH)	Part dans le total des déblocages (en %)
1)-Soutien aux prix à la consommation et mesures d'accompagnement	16.090,00	73,89%
2)-Dépenses liées aux régimes de retraite de la CMR	3.493,74	16,04%
3)-Pensions exceptionnelles, supplément de pensions et allocation spéciale en cas de décès	276,31	1,27%
4)-Subvention à l'AMCI	228,13	1,05%
5)-Règlement du coût du transfert à la CNRA de la gestion des dossiers des ex-employés des Charbonnages du Maroc (CDM) victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles et de l'avance stipulée dans la convention du 28 mai 2004	70,31	0,32%
6)-Autres dépenses	1.618,34	7,43%
Total	**21.776,83**	**100%**

En outre, les crédits ouverts au titre du chapitre des Charges Communes – Fonctionnement ont été augmentés, à fin juin 2022, d'un montant de 16.015,80 MDH correspondant, essentiellement, à des crédits supplémentaires (16.000 MDH) ouverts par décret conformément aux dispositions de l'article 60 de la loi organique n° 130-13 relative à la loi de finances, et destinés aux dépenses de soutien aux prix à la consommation ainsi qu'aux mesures d'accompagnement.

I.2. REPARTITION DES CREDITS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2021 ET DU 1ER SEMESTRE DE L'ANNEE 2022

I.2.1. Charge de compensation

Les crédits mobilisés, au niveau du chapitre de fonctionnement des Charges Communes, pour la couverture de la charge de compensation et la prise en charge de l'impact des mesures d'accompagnement, durant l'année 2021 et le 1er semestre de l'année 2022, sont présentés dans le tableau ci-après :

(en MDH)

	2021	2022(*)
-Soutien aux prix à la consommation :	**12.539,61**	**14.520,00**
• Compensation du gaz butane	8.300,00	10.600,00
• Farine nationale et blé tendre	1.440,00	2.140,00
• Sucre	2.700,00	1.700,00
• Subvention du sucre et de l'huile destinés aux provinces sahariennes	82,00	80,00
• Subvention allouée à la production locale de graines pour la production d'huile végétale (tournesol et colza)	17,61	-
-Mesures d'accompagnement :	**886,00**	**1.570,00**
• Versement de l'aide directe exceptionnelle servie au secteur du transport routier	-	1.484,00
• Poursuite de l'opération de renouvellement des taxis de 1ère et de 2ème catégorie	800,00	-
• Couverture des dépenses afférentes au transport urbain par autobus	86,00	86,00
TOTAL	**13.425,61**	**16.090,00**

(*) Au 30 juin 2022.

I.2.2. Dépenses liées aux régimes de retraite gérés par la CMR

Le budget de fonctionnement des Charges Communes prend, également, en charge certaines dépenses liées aux régimes de retraite gérés par la CMR, telles que le déficit du régime des pensions militaires, les allocations familiales des pensionnés, l'impact du relèvement de la pension minimale ainsi que les dépenses des régimes non contributifs.

Le tableau ci-après décline les principaux versements effectués au titre desdites dépenses, au cours de l'année 2021 et du 1er semestre de l'année 2022 :

(en MDH)

	2021	2022(*)
-Couverture du déficit du régime des pensions militaires	2.040,00	1.878,00(**)
-Prise en charge des allocations familiales des retraités :	422,55	899,78
• Régime des pensions civiles	408,10	282,00
• Régime des pensions militaires	-	608,25
• Régimes non contributifs	14,45	9,53
-Couverture des dépenses des régimes non contributifs :	669,55	331,56
• Pensions d'invalidité	505,55	250,01
• Pensions et allocations des résistants	161,00	79,95
• Autres régimes non contributifs	3,00	1,60
-Prise en charge de l'impact du relèvement de la pension minimale	480,23	-
-Règlement du montant du rappel des pensions à servir au 31/12/2019, ainsi que les intérêts y afférents, pour les retraités du Ministère chargé de l'Education Nationale	384,40	384,40
-Couverture des frais de gestion des régimes non contributifs	13,35	-
TOTAL	4.010,08	3.493,74

(*) Au 30 juin 2022.
(**) Crédits engagés au titre de l'année 2022.

I.2.3. Dépenses et charges diverses

Ces dépenses portent, essentiellement, sur :

- Les versements au profit de l'AMCI totalisant 919,11 MDH en 2021 et 228,13 MDH à fin juin 2022 ;
- Les versements au profit des comptes spéciaux du Trésor « Part des collectivités territoriales dans le produit de la T.V.A », « Financement des dépenses d'équipement et de lutte contre le chômage » et « Différence de change sur ventes et achats de devises » s'élevant à 1.603,50 MDH en 2021 ;

- Les charges afférentes aux pensions et allocations diverses se chiffrant à 450,52 MDH en 2021 et 276,31 MDH à fin juin 2022 ;
- Le loyer dû par l'Académie Régionale d'Education et de Formation (AREF) de la Région de Casablanca-Settat, à la société Maghreb Titrisation, au titre des certificats de Sukuk Ijara s'élevant à 216,44 MDH en 2021.

CHAPITRE II - LE BUDGET D'INVESTISSEMENT DES CHARGES COMMUNES : INSTRUMENT D'APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DES STRATEGIES SECTORIELLES ET DES PROJETS STRUCTURANTS

Les crédits du chapitre d'investissement des Charges Communes sont destinés, essentiellement, aux transferts au profit de certains comptes spéciaux du Trésor et établissements et entreprises publics.

II.1. PREVISIONS ET REALISATIONS DU CHAPITRE D'INVESTISSEMENT DES CHARGES COMMUNES AU TITRE DES ANNEES 2021 ET 2022

II.1.1. Réalisations au titre de l'année 2021

Le montant des crédits ouverts au titre du chapitre d'investissement des Charges Communes pour l'année 2021, s'élève à 28.332,13 MDH.

A la fin de l'exercice budgétaire 2021, le taux d'exécution des dépenses imputées sur ledit chapitre a atteint 95,27%.

Les principaux versements effectués, au titre de l'année 2021, dans le cadre du chapitre susvisé, se déclinent comme suit :

Opérations	Déblocages effectués (en MDH)	Part dans le total des déblocages (en %)
1)-Versements au profit des comptes spéciaux du Trésor	11.465,82	42,48%
2)-Libération du reliquat de la souscription de l'Etat à l'augmentation du capital de la Compagnie Nationale Royal Air Maroc et versement d'une dotation en faveur de ladite compagnie sous forme d'avance en compte courant d'actionnaires	2.294,87	8,50%
3)-Financement du programme d'investissement triennal 2021-2023 de l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg, ainsi que des projets engagés par ladite agence	370,00	1,37%
4)-Contribution du budget général au titre de la prise en charge du crédit TVA de l'ONEE né entre le 01/01/2004 et le 31/12/2013	331,58	1,23%
5)-Règlement de la dette contractée par l'ONCF dans le cadre du protocole d'accord signé avec l'Etat le 13/11/2015 prenant en charge le crédit TVA 2013	274,80	1,02%
6)-Financement du programme d'investissement de l'Agence pour l'Aménagement du Site de la Lagune de Marchica, ainsi que l'apurement d'une partie des reports sur les engagements de ladite agence	227,50	0,84%
7)-Financement du dispositif incitatif de subvention à l'investissement privé et d'appui à l'entrepreneuriat dans la préfecture de M'diq-Fnideq et la province de Tétouan	190,00	0,70%

Opérations	Déblocages effectués (en MDH)	Part dans le total des déblocages (en %)
8)-Versement au profit de l'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Provinces du Sud du Royaume	150,00	0,56%
9)-Règlement, au profit du CIH, de la 8ème annuité de l'échéancier des ristournes d'intérêts à la charge de l'Etat, destinée à soutenir la construction et l'acquisition de logements économiques	132,63	0,49%
10)-Contribution du Ministère de l'Economie et des Finances au financement du programme de mise à niveau des infrastructures du Football	100,00	0,37%
11)-Règlement, au profit de la Banque Centrale Populaire, de la 5ème et de la 6ème annuité de l'échéancier des ristournes d'intérêts à la charge de l'Etat	81,35	0,30%
12)-Versement au profit de la Fondation Nationale des Musées	80,00	0,30%
13)-Libération d'une partie de la souscription de l'Etat à l'augmentation du capital social de la SOREAD	79,01	0,29%
14)-Financement des études et des travaux nécessaires à la déviation de la voie ferrée et à la réalisation de deux ouvrages d'art sous la ligne ferroviaire Casablanca-Sidi Kacem, en intersection avec la route projetée et le Boulevard Ain Houala	75,00	0,28%
15)-Paiement du reliquat de l'appui financier de l'Etat accordé à l'Agence Nationale des Ports (ANP)	74,58	0,28%
16)-Contribution du Gouvernement du Maroc au financement du fonds « Charaka » de la formation professionnelle dans le cadre du Millenium Challenge Compact	61,60	0,23%
17)-Versement, au profit de la SNRT, de la 6ème et dernière tranche de la subvention exceptionnelle destinée à l'apurement d'une créance sur l'Etat au titre du compte « Subvention à recevoir »	50,00	0,19%
18)-Autres transferts	10.952,08	40,57%
Total	**26.990,82**	**100%**

En outre, les crédits ouverts au titre du budget d'investissement des Charges Communes pour l'année 2021 ont été augmentés d'un montant de 6.436,01 MDH suite à l'ouverture de crédits supplémentaires correspondant aux versements effectués à partir des comptes d'affectation spéciale intitulés « Fonds de remploi domanial » (2.936,01 MDH), « Fonds de solidarité des assurances » (2.000 MDH) et « Part des collectivités territoriales dans le produit de la T.V.A » (1.000 MDH), ainsi que par le biais d'un fonds de concours provenant de la société TAQA MOROCCO (500 MDH). Ces crédits supplémentaires ont été destinés, notamment, au financement des opérations suivantes :

- Versement au Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus "Le Covid-19" : 4.000 MDH ;
- Contribution du Ministère de l'Economie et des Finances au titre de l'année 2021, destinée au financement du programme de relogement des ménages issus des

bidonvilles de la préfecture de Skhirate-Temara, et celui relatif à la réalisation d'une zone d'activités économiques dédiée aux unités de production identifiées à risque et nécessitant une délocalisation au niveau de la région de Rabat-Salé-Kénitra : 736,01 MDH ;

- Règlement, au profit de l'ONEE, du reliquat du montant correspondant à l'extension du contrat de fourniture d'énergie électrique des unités 1 à 4 de Jorf Lasfar : 500 MDH ;
- Contribution du Ministère de l'Economie et des Finances au financement du programme de réalisation des zones d'activités économiques dédiées aux unités de production identifiées à risque et nécessitant une délocalisation au niveau de la ville de Casablanca et de ses environs : 200 MDH.

II.1.2. Crédits alloués et réalisations au cours du 1er semestre de l'année 2022

Le montant des crédits ouverts au titre du chapitre d'investissement des Charges Communes pour l'année 2022, s'établit à 30.859 MDH.

A fin juin 2022, les crédits engagés dans le cadre dudit chapitre ont atteint 18.182,70 MDH, soit un taux d'exécution de 58,92%.

Les principaux versements effectués à ladite date, au titre du budget d'investissement des Charges Communes, sont déclinés comme suit :

Opérations	Déblocages effectués (en MDH)	Part dans le total des déblocages (en %)
1)-Versements au profit des comptes spéciaux du Trésor	5.919,46	32,56%
2)-Règlement de la contribution de l'Etat au titre de la convention d'appui pour la mise à niveau des établissements d'hébergement touristique	464,63	2,56%
3)-Règlement de l'engagement de l'Etat pour le financement et l'opérationnalisation du programme "FORSA"	118,85	0,65%
4)-Versement au profit de la Société d'Etudes et de Réalisations Audiovisuelles (SOREAD), sous forme d'avance en compte courant d'associés.	100,00	0,55%
5)-Versement au profit de l'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Provinces du Sud du Royaume	100,00	0,55%
6)-Règlement de la contribution du Ministère de l'Economie et des Finances au financement du projet d'extension de l'aéroport de Tétouan Saniat R'mel	97,00	0,53%
7)-Financement des études et des travaux nécessaires à la déviation de la voie ferrée et à la réalisation de deux ouvrages d'art sous la ligne ferroviaire Casablanca-Sidi Kacem, en intersection avec la route projetée et le Boulevard Ain Houala (2ème et dernière tranche)	75,00	0,41%

Opérations	Déblocages effectués (en MDH)	Part dans le total des déblocages (en %)
8)-Règlement du reliquat de la contribution du Ministère de l'Economie et des Finances au financement du projet d'aménagement de la place Lalla Yeddouna dans la médina de Fès	50,68	0,28%
9)-Versement au profit de la Fondation Nationale des Musées	35,00	0,19%
10)-Financement du projet de complexe « Cité des arts et de la culture » à Essaouira	25,00	0,14%
11)-Autres transferts	11.197,08	61,58%
Total	**18.182,70**	**100%**

En outre, des crédits supplémentaires totalisant 500 MDH ont été ouverts au cours du 1er semestre de l'année 2022, correspondant aux versements effectués à partir du compte d'affectation spéciale intitulé « Part des collectivités territoriales dans le produit de la T.V.A ».

II.2. REPARTITION DES CREDITS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2021 ET DU 1ER SEMESTRE DE L'ANNEE 2022

Les crédits d'investissement du budget des Charges Communes peuvent être ventilés en trois grands postes de dépenses :

- Transferts au profit de comptes spéciaux du Trésor ;
- Dotations en capital au profit d'établissements et entreprises publics ;
- Autres transferts.

II.2.1. Transferts au profit de comptes spéciaux du Trésor

Le chapitre d'investissement des Charges Communes supporte les transferts au profit des comptes spéciaux du Trésor, notamment, ceux nécessitant l'intervention du Ministère de l'Economie et des Finances pour la liquidation et la programmation des montants y afférents sur la base des données prévisionnelles des recettes, ou liés à l'existence d'engagements à moyen terme pris par ledit ministère, ou justifiés par le caractère temporaire de certaines opérations ainsi que par la nécessité d'un suivi préalable avant d'opérer lesdits transferts.

Le tableau suivant fait ressortir les versements effectués à partir dudit chapitre, au profit de certains comptes spéciaux du Trésor, au cours de l'année 2021 et du 1er semestre de l'année 2022 :

(En MDH)

	2021	2022(*)
• Fonds spécial relatif au produit des parts d'impôts affectées aux régions	4.742,00	1.953,55
• Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus " Le Covid-19 "	4.000,00	-
• Fonds de soutien à l'initiative nationale pour le développement humain	2.250,00	1.000,00
• Fonds d'appui à la protection sociale et à la cohésion sociale	1.000,00	-
• Fonds d'appui au financement de l'entrepreneuriat	1.000,00	-
• Fonds d'accompagnement des réformes du transport routier urbain et interurbain	700,00	200,00
• Fonds pour la promotion de l'emploi des jeunes	597,00	1.388,00(**)
• Fonds de solidarité interrégionale	526,88	217,06
• Part des collectivités territoriales dans le produit de la T.V.A	400,00	-
• Fonds national pour l'action culturelle	100,00	-
• Fonds spécial pour le soutien des établissements pénitentiaires	100,00	80,00
• Fonds de soutien à la sûreté nationale	40,00	25,55
• Fonds de mise à niveau sociale	10,00	-
• Fonds de lutte contre les effets des catastrophes naturelles	-	797,00
• Financement des dépenses d'équipement et de la lutte contre le chômage	-	150,00
• Fonds de relations publiques	-	108,30
TOTAL	**15.465,88**	**5.919,46**

(*) Au 30 juin 2022.
(**) Dont 1.157 MDH au titre du financement du programme Awrach.

II.2.2. Dotations en capital au profit d'établissements et entreprises publics

Il s'agit, notamment, d'opérations afférentes à des apports en capital et à des avances en compte courant d'associés, effectués par le Ministère de l'Economie et des Finances au profit des établissements ci-après :

(En MDH)

	2021	2022(*)
• Compagnie Nationale Royal Air Maroc (RAM)	2.294,87(**)	-
• SOREAD	79,01	100,00
• Société Sensyo Pharmatech	2,50	-
TOTAL	**2.376,38**	**100,00**

(*) Au 30 juin 2022.
(**) Dont 1.134,87 MDH au titre de la libération du reliquat de la souscription de l'Etat à l'augmentation du capital de la RAM et 1.160,00 MDH sous forme d'avance en compte courant d'actionnaires.

II.2.3. Autres transferts

Les principaux versements effectués à ce titre portent sur les opérations suivantes :

- Règlement de la contribution de l'Etat au titre de la convention d'appui de l'Etat pour la mise à niveau des établissements d'hébergement touristique (464,63 MDH à fin juin 2022) ;
- Contribution du Ministère de l'Economie et des Finances destinée au financement du programme de relogement des ménages issus des bidonvilles de la préfecture de Skhirate-Temara, et celui relatif à la réalisation d'une zone d'activités économiques dédiée aux unités de production identifiées à risques et nécessitant une délocalisation au niveau de la région de Rabat-Salé-Kénitra (736,01 MDH en 2021) ;
- Règlement, au profit de l'ONEE, du reliquat du montant correspondant à l'extension du contrat de fourniture d'énergie électrique des unités 1 à 4 de Jorf Lasfar (500 MDH en 2021) ;
- Financement du programme d'investissement triennal 2021-2023 de l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg, ainsi que des projets engagés par ladite agence (370 MDH en 2021) ;
- Prise en charge par l'Etat du crédit TVA cumulé jusqu'au 31/12/2013, détenu par l'ONEE et l'ONCF (331,58 MDH versés en faveur de l'ONEE et 274,80 MDH accordés à l'ONCF en 2021) ;
- Financement du programme d'investissement de l'Agence pour l'Aménagement du Site de la Lagune de Marchica, ainsi que l'apurement d'une partie des reports sur les engagements de ladite agence (227,80 MDH en 2021).

CHAPITRE III - PRESENTATION DU PROJET DE BUDGET DES CHARGES COMMUNES AU TITRE DE L'ANNEE 2023

III.1. VOLUME GLOBAL

Les crédits prévus par le projet de loi de finances pour l'année 2023 au titre des chapitres de fonctionnement et d'investissement du budget des Charges Communes, s'élèvent, respectivement, à 38.674,40 MDH et 33.861,00 MDH.

III.2. CREDITS DE FONCTIONNEMENT

Le montant des crédits programmés au chapitre de fonctionnement des Charges Communes pour l'année 2023, affiche une baisse de 5.895,60 MDH par rapport aux crédits définitifs de l'année 2022, soit un repli de 13,23%.

Les principales rubriques dudit chapitre sont constituées par les transferts au titre de :

- **Soutien des prix et mesures d'accompagnement : 26.580 MDH ;**

Ce montant est ventilé comme suit :

- Couverture de la charge de compensation du gaz butane et de certaines denrées alimentaires de base : 25.980 MDH ;
- Prise en charge de l'impact des mesures d'accompagnement à travers le soutien du secteur du transport : 600 MDH.

- **Couverture du déficit du régime des pensions militaires, des allocations familiales des retraités, des dépenses des régimes non cotisants, ainsi que d'autres dépenses liées aux régimes de retraite gérés par la CMR : 4.894,20 MDH ;**

- **Pensions, rentes et allocations diverses : 635 MDH ;**

Il s'agit, principalement, de :

- Pensions exceptionnelles, supplément de pensions et allocation spéciale en cas de décès : 415 MDH ;
- Rente viagère aux veuves des martyrs et aux blessés de guerre grands invalides : 65 MDH.

- **Prévoyance sociale : 380 MDH.**

Dont :

- Cotisation de l'Etat à l'assurance maladie obligatoire de base des étudiants (150 MDH) ;
- Cotisation de l'Etat à la couverture médicale de base au profit des personnes victimes de violation des droits de l'Homme (30 MDH).

III.3. CREDITS D'INVESTISSEMENT

Le montant des crédits prévus au titre du chapitre d'investissement des Charges Communes pour l'année 2023, s'élève à 33.861,00 MDH, en hausse de 3.002 MDH ou de 9,73% par rapport à l'année 2022.

Les principales composantes du chapitre d'investissement des Charges Communes sont les suivantes :

- **Versements au profit des comptes spéciaux du Trésor : 13.100,71 MDH ;**

Il s'agit, notamment, des CST suivants :

- Fonds spécial relatif au produit des parts d'impôts affectées aux régions : 3.255,22 MDH ;
- Fonds pour la promotion de l'emploi des jeunes : 3.136,03 MDH, dont un montant de 2.250 MDH au titre du financement du programme Awrach ;
- Fonds de soutien à l'Initiative nationale pour le développement humain : 2.500 MDH ;
- Fonds d'accompagnement des réformes du transport routier urbain et interurbain : 1.000 MDH ;
- Part des collectivités territoriales dans le produit de la T.V.A : 890 MDH ;
- Fonds de lutte contre les effets des catastrophes naturelles : 761 MDH(*) ;
- Fonds d'appui au financement de l'entrepreneuriat : 500 MDH(**) ;
- Fonds de relations publiques (Financement du prochain recensement général de la population et de l'habitat) : 431 MDH ;
- Fonds de solidarité interrégionale : 361,69 MDH.

- **Participations et concours divers : 10.057,29 MDH ;**

Cette rubrique comprend, essentiellement, les transferts pour le financement des opérations ci-après :

(*) Dont 675 MDH au titre des conventions pour le financement des projets pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable des zones touchées par le déficit hydrique.

(**) Cette dotation permettra à la Société Nationale de Garantie et du Financement de l'Entreprise (SNGFE) de couvrir ses engagements au titre du fonds de garantie PME et du fonds Tamwil dans le cadre de son activité classique.

- Financement du programme « Forsa » : 1.250 MDH ;
- Subvention à l'OFPPT au titre du programme relatif aux Cités des Métiers et des Compétences (CMC) : 600 MDH ;
- Versements au profit des agences pour la promotion et le développement économique et social des provinces du Nord, du Sud et de l'Oriental : 500 MDH ;
- Appui de l'Etat pour la mise à niveau des établissements d'hébergement touristique : 400 MDH ;
- Prise en charge par l'Etat du crédit TVA cumulé jusqu'au 31 décembre 2013, détenu par l'ONEE (331 MDH) et l'ONCF (318 MDH) ;
- Financement du programme d'investissement triennal 2021-2023 de l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg : 300 MDH ;
- Financement des projets d'approvisionnement en eau potable par camions citernes des populations touchées par le déficit hydrique : 250 MDH ;
- Versement au profit du Fonds Damane Assakane : 146 MDH ;
- Financement du projet d'alimentation en eau potable et en électricité du nouveau complexe industrialo-portuaire Nador West Med : 100 MDH.

▶ Ristournes d'intérêts : 220 MDH.

Le Ministère de l'Economie et des Finances met à votre disposition plusieurs canaux de communication et d'information

Le Portail Internet

www.finances.gov.ma

La page Facebook

www.facebook.com/financesmaroc

Le compte Twitter

Twitter '@financesmaroc'

Le site LOF

http://lof.finances.gov.ma